
PAR COURRIEL



Longueuil, le 19 janvier 2021

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances
Ministère des Finances du Québec
390, boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3H4

Objet : Recommandations des Producteurs de grains du Québec dans le cadre du budget 2021-2022

Monsieur le Ministre,

Les Producteurs de grains du Québec (PGQ) représentent quelque 9 500 productrices et producteurs présents dans toutes les régions du Québec. Ils produisent et commercialisent des grains de céréales, dont le maïs, le blé, l'orge et l'avoine, ainsi que des oléagineux, tels que le soya et le canola. En plus de nourrir l'ensemble des autres productions, ces aliments contribuent à une saine alimentation humaine ainsi qu'à l'épanouissement de l'économie québécoise. Cultivés sur plus d'un million d'hectares de terre, ils génèrent un chiffre d'affaires annuel de 1,3 milliard de dollars. La production de grains est le 3^e secteur agricole québécois. La production et la transformation de grains représentent ensemble plus de 20 000 emplois au Québec.

Pour commencer, nous tenons à vous remercier de votre invitation à participer aux consultations prébudgétaires 2021-2022. D'ailleurs, nous profitons de cette correspondance pour vous transmettre nos recommandations en vue du budget 2021-2022. Notre objectif est de contribuer à la mise en place de mesures budgétaires qui pourront profiter autant aux producteurs de grains qu'à l'ensemble du Québec autant sur le plan économique que sur les plans environnemental et sociétal.

Aujourd'hui comme hier, l'enjeu numéro un des PGQ est la compétitivité des producteurs québécois autant sur la scène nationale qu'à l'internationale. Nous sommes très préoccupés par le manque de mesures concrètes afin d'assurer la compétitivité des producteurs du Québec. En effet, les producteurs et productrices de grains veulent continuer à contribuer à la croissance économique du Québec, mais le contexte actuel a rendu la tâche difficile. D'une part, nos compétiteurs étrangers, nous pensons notamment à la Chine, Union européenne et aux États-Unis, reçoivent de lourdes subventions pour assurer leur compétitivité ou restreignent leurs importations indûment. D'autre part, nous avons nos propres problèmes internes pour lesquels peu de solutions adaptées sont ou ont été offertes. Nous pensons notamment au problème de pénurie de main-d'œuvre, qui s'est accrue avec l'arrivée de la COVID-19, la grève du Canadien National qui a engendré des problématiques en approvisionnement de propane et les conditions climatiques de plus en plus contraignantes.

... 2

Pourtant, plusieurs solutions existent. D'une part, nous recommandons que toutes les interventions gouvernementales à l'endroit du secteur de la production de grains (sécurité du revenu, agroenvironnement, fiscalité agricole, etc.) s'inscrivent dans un esprit d'obtention par les producteurs d'une rétribution d'une juste valeur pour leur production et appliquent le plus possible la notion de réciprocité vis-à-vis des producteurs d'ailleurs dans le monde, notamment en reconnaissance des besoins de compétitivité du secteur.

De plus, nous proposons que les recommandations ci-jointes en matière de soutien du revenu et en agroenvironnement soient mises en application en guise de suivi à l'étude sur la compétitivité du secteur des grains réalisée pour le compte du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. En effet, cette étude tire les constats suivants :

- les transferts gouvernementaux sont plus faibles au Québec que dans les juridictions environnantes;
- la réglementation environnementale est relativement sévère au Québec alors que le soutien en environnement y est plus faible.

Les solutions proposées présentent plusieurs avantages. Parmi ceux-ci, notons la mise en place de mesure permettant aux producteurs du Québec de demeurer compétitifs tout en assurant un avancement constant en matière de sécurité de revenu, d'agroenvironnement et de fiscalité agricole.

Au cours des dernières semaines, votre gouvernement a énoncé un certain nombre de priorités. Parmi celles-ci, notons le projet ambitieux du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, d'accroître l'autonomie alimentaire du Québec. Ce que nous vous proposons aujourd'hui contribue justement à l'atteinte de cet objectif prioritaire en assurant un équilibre souhaitable entre agronomie, économie et environnement. Assurer la compétitivité des producteurs d'ici est profitable pour l'ensemble de la province.

Nous serons donc heureux d'échanger avec vous le 19 janvier 2021 afin de discuter en profondeur des recommandations que nous déposons aujourd'hui. Nous souhaitons que le budget 2021-2022 du gouvernement du Québec tienne compte de nos recommandations et que des mesures concrètes s'y retrouvent. En terminant, soyez assuré de notre entière collaboration pour le bien de notre industrie et celui de l'agriculture québécoise.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



Christian Overbeek

p. j. Recommandations des PGQ : Budget 2021-2022

c. c. M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
 M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
 Mme Sonia Lebel, présidente du Conseil du trésor
 M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation

Recommandations des PGQ : Budget 2021-2022

Recommandations générales

1. Que toutes les interventions gouvernementales à l'endroit du secteur de la production de grains (sécurité du revenu, agroenvironnement, fiscalité agricole, etc.) s'inscrivent dans un esprit d'obtention par les producteurs d'une rétribution d'une juste valeur pour leur production et appliquent le plus possible la notion de réciprocité vis-à-vis des producteurs d'ailleurs dans le monde, notamment en reconnaissance des besoins de compétitivité du secteur ;
2. Suivant la réalisation de l'étude sur la compétitivité du secteur des grains, pour le compte du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) :
 - a. Que le gouvernement mette en application les recommandations ci-jointes concernant la sécurité de revenu, notamment en guise de suivi au constat que les transferts gouvernementaux sont plus faibles au Québec que dans les juridictions environnantes ;
 - b. Que le gouvernement mette en application les recommandations ci-jointes concernant l'agroenvironnement, notamment en guise de suivi aux constats à l'effet que la réglementation environnementale est relativement sévère au Québec alors que le soutien en environnement y est plus faible.

Sécurité de revenu

1. Ajuster les programmes existants afin :
 - a. D'offrir une protection plus efficace en cas de période prolongée de bas prix ;
 - b. De stabiliser les revenus au coût de production moyen québécois.
2. Mettre en place des programmes d'investissements plus importants et mieux adaptés pour améliorer la productivité du secteur des grains et sa performance agroenvironnementale ;
3. Mettre en place un fonds de soutien afin d'aider les producteurs de grains québécois qui vivent les répercussions :
 - a. De guerres commerciales ;
 - b. D'événements économiques hors de leur contrôle (grève, blocus, etc.) ;
4. Moderniser les programmes Agri-stabilité, Agri-Investissement et Agri-Québec afin :
 - a. D'éviter l'arrimage entre les programmes Agri-stabilité et ASRA, sauf dans le cas où le programme Agri-stabilité intervient à la suite d'une baisse du prix de marché ;
 - b. D'éviter l'arrimage entre les programmes Agri-Investissement et ASRA ;
 - c. De rendre admissibles au programme Agri-Québec les productions sous ASRA dans les MRC jugées prioritaires ;
5. Bonifier les investissements agricoles afin de hausser la productivité, les initiatives du secteur privé et la richesse du milieu agricole.

Agroenvironnement

1. Bonifier les sommes consacrées à la reconnaissance des efforts des producteurs agricoles et des pratiques agroenvironnementales favorables afin de réellement encourager des gains environnementaux importants ;
2. Investir dans les pratiques agroenvironnementales, notamment pour :
 - a. Les plantes de couvertures et la paille laissée au champ ;
 - b. La gestion intégrée des ennemis des cultures ;
 - c. La rotation et une diversité des cultures plus élaborées ;
 - d. La réduction du travail du sol (semis direct) ;
 - e. Les bandes riveraines élargies ;
3. Compenser les coûts de la politique sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et mettre en place des protocoles d'évaluation des émissions spécifiques au secteur des grains, pour permettre aux producteurs de bénéficier des crédits carbone ;
4. Mettre sur pied une évaluation des impacts économiques de la taxe carbone ;
5. Mettre en place des programmes permettant aux entreprises d'être compétitives et durables tout en favorisant l'investissement ;
6. Offrir un dédommagement aux producteurs qui sont aux prises avec la problématique de plantes qui n'ont pas été contrôlées par les organismes gouvernementaux responsables de leur surveillance ;
7. Hausser le financement pour la réalisation d'études scientifiques portant sur les besoins en protection des ennemis des cultures ;
8. Soutenir la recherche concernant l'impact des changements climatiques sur le secteur agricole, notamment en lien avec :
 - a. Les nouvelles pratiques ;
 - b. Les meilleures techniques et technologies ;
 - c. Les impacts sur les animaux, les insectes et la terre.

Fiscalité agricole

1. Envisager une réforme complète du système de taxation foncière pour les agriculteurs, menée conjointement avec les acteurs du milieu ;
2. Que le mode d'indexation du plafond d'imposition soit basé sur la valeur agronomique plutôt que sur l'augmentation moyenne de la valeur des terres.